

Bonjour à tous,

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un dispositif qui a vocation à être activé à l'occasion de l'apparition de sinistres (tempêtes, incendies, submersions marines, etc.).

Les cellules liées au terrain du plan communal de sauvegarde doivent être renforcées du point de vue des effectifs.

Les cellules concernées sont les suivantes : alerte de la population, logistique, soutien des populations.

Voici des éléments qui vous permettront d'apprécier la nature des missions à effectuer dans le cadre de ces cellules et en cas de situation de crise.

Les personnes qui souhaitent faire partie du plan communal de sauvegarde sont invitées à contacter la mairie par mail via l'adresse mairie@cargese.corsica, en prenant le soin d'indiquer leur identité et l'intitulé de la cellule qu'elles souhaitent rejoindre.

Vous pouvez également contacter la mairie via cette adresse afin d'obtenir de plus amples informations sur ledit plan.

Compte tenu de la multiplication des sinistres au cours des dernières années, l'aide de chacun est la bienvenue, quelle que soit sa forme : ressource humaine, alimentaire, matérielle...

La mairie remercie par avance l'ensemble des personnes qui se porteront volontaires afin d'épauler l'action publique, dans une logique de solidarité et d'engagement citoyen.

Les fondamentaux du Plan Communal de Sauvegarde

Fiche n°5 (1/1)

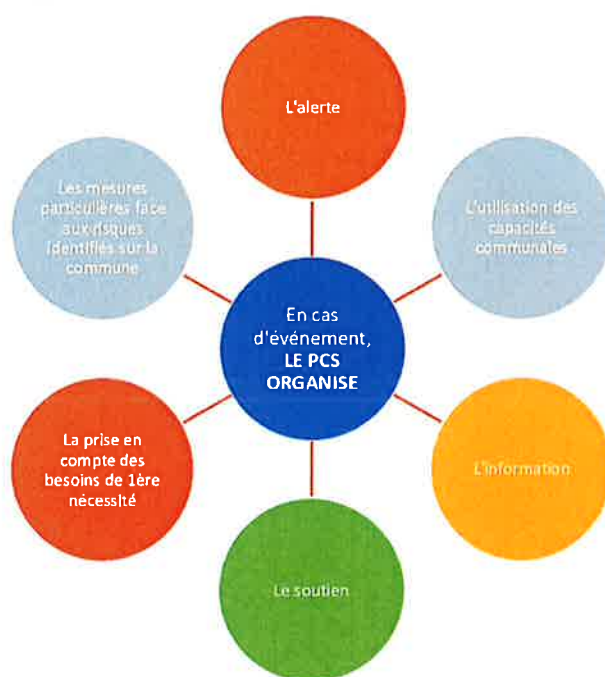


LES FONDAMENTAUX DU PCS

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant la **sauvegarde et le soutien des populations** : inondation, feux de forêt, évacuation préventive liée à une submersion marine...

Une réponse pour faire face à ces multiples situations, le plan communal de sauvegarde (PCS) :

- **Un outil opérationnel** à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile.
- **Une réponse de proximité**, proportionnée à la taille de la commune, en organisant l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours.
- **Le maillon local** de l'organisation de la sécurité civile.



Le dispositif mis en place par la commune doit assurer la prise en charge matérielle, morale, voire psychologique des populations sinistrées.

Distincte des opérations de secours, la chaîne soutien se met en place afin d'assurer des missions telles que :

- L'accueil et le réconfort
- Le soutien psychologique
- L'hébergement
- Le ravitaillement
- L'information et le soutien administratif
- L'assistance matérielle

Cellule terrain alerte de la population

- La cellule terrain « alerte de la population » assure l'alerte de la population via :
 - La valise équipée d'un haut-parleur, d'un microphone et d'une sirène à fixation magnétique (moyen de communication pris en charge par la mairie)
 - Les cloches des églises
 - Le porte-à-porte
 - Le site Internet, la page Facebook, le panneau d'informations digital de la mairie (moyen de communication pris en charge par la mairie)
 - Tout autre moyen nécessaire
- Est en communication permanente avec la cellule de crise afin de lui faire remonter des informations et recevoir les directives du directeur et du commandant des opérations de secours
- Rend compte à la cellule de crise de l'état d'avancement de l'alerte et des éventuelles difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le/les centre(s) d'accueil et de regroupement désigné(s) dans le PCS

Cellule terrain logistique

- Mise en place, sur le terrain, des moyens matériels demandés par :
 - La cellule de crise
 - La cellule terrain « soutien des populations »
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires des moyens matériels afin d'honorer les demandes
- En relation avec la cellule de crise, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Mobilise et met en place les dispositifs nécessaires et demandés par la cellule de crise en matière de circulation (routes barrées), d'hébergement (centres d'accueil prévus au sein du PCS), de ravitaillement et de protection des biens
- Restitution des biens empruntés

Cellule terrain soutien des populations

- Assure la mise en place du centre d'accueil et de regroupement désigné dans le PCS
- Assure l'accueil et le recensement des personnes évacuées
- Rend compte à la cellule de crise de l'ouverture du centre et des éventuelles difficultés rencontrées
- Sollicite auprès de la cellule de crise ou du correspondant logistique les moyens matériels nécessaires afin de faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Réceptionne et distribue les biens matériels et alimentaires nécessaires dans le cadre de l'hébergement de la population sinistrée
- Transmet régulièrement à la cellule de crise la liste des personnes accueillies dans le centre
- Évalue le nombre d'éventuels repas à distribuer et les sollicite auprès de la cellule de crise